

CHARTRE

DES ENGAGEMENTS DE L'ETUDE **TERRAVOCATS** EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

La profession d'avocat, à l'instar de l'ensemble de l'activité humaine, a un impact non négligeable sur l'environnement. L'utilisation par les Etudes de ressources considérables, en particulier informatiques et en papier, confère à leurs membres une responsabilité : celle de limiter au maximum le gaspillage et les émissions néfastes pour la planète.

En adoptant la présente Charte, l'ensemble des membres de l'Etude TerrAvocats s'engage à la respecter et à la faire évoluer constamment pour améliorer encore la politique de l'Etude en matière environnementale.

ENGAGEMENTS

1. Recyclage de l'intégralité du papier et carton utilisé par l'Etude ;
2. Utilisation de papier recyclé exclusivement ;
3. Recyclage, du verre, du PET, de l'aluminium, des déchets organiques (compost) ;
4. Economie d'énergie (extinction systématique des lumières, des postes de travail, des écrans en veille, etc.) ;
5. Limitation de l'envoi de courriers papier, au profit de courriels, et limitation des impressions, en particulier d'e-mails ;
6. Réduction des déchets (optimisation des commandes de matériel, utilisation de café moulu plutôt que des capsules, utilisation de Tupperwares, réduction du gaspillage alimentaire, mise à disposition de micro-ondes, etc.) ;
7. Utilisation de produits issus de méthodes de production biologiques et biodégradables.